

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU MAYO-
DANAY

COMMUNE DE TCHATIBALI

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

FAR NORTH REGION

MAYO DANAY DIVISION

TCHATIBALI COUNCIL

GENERAL SECRETARY

COMMUNIQUE N°- 01- /C/C-TCHATIBALI/SG/CIPM/2026

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°01

Le Maire de la Commune de Tchatibali, Maitre d'Ouvrage communique :

L'entreprise ci-après désignée, est retenue pour l'exécution du marché sous référencé conformément au tableau suivant :

Référence	Adjudicataire	Montant TTC	Délai d'exécution
Marché N° 01/2026/AONO/C-TLI/CIPM/SG-AI du 28/01/2026 et ouvert le 17/02/2026 pour l'exécution des travaux de construction des deux (02) forages équipés de PMH à l'EP groupe 1 Tchatibali et l'EP Bihoré, dans la commune de Tchatibali - Département du Mayo Danay – Région de l'Extrême-Nord	ETS KAIDAL BP//MAROUA TEL : 674 78 96 30	16 000 000	03 MOIS

Par conséquent, les soumissionnaires non retenus sont invités à venir retirer leurs offres dans un délai de quinze jours, faute de quoi elles seront purement et simplement détruites.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de la caution de soumission.

Tchatibali, le 19/3/2026

Le Maire de la Commune (Maitre d'Ouvrage)

AMPLIATIONS

- ARMP/EN/MAROUA
- DD/ MINMAP/MD
- DD/MINEE/MD
- CRTV/RC/TCHATIBALI
- INTERRESSES
- CHRONO/ARCHIVES



Dosembe Gilhert

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU MAYO-
DANAY

COMMUNE DE TCHATIBALI

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

FAR NORTH REGION

MAYO DANAY DIVISION

TCHATIBALI COUNCIL

GENERAL SECRETARY

DECISION MUNICIPALE N° -01-/DM/C-TLI/SG/2026

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE

- Vu la constitution ;
- Vu la loi N° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu le décret n°77/91 du 25 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de Tutelle sur les Communes et Etablissement Communaux, ensemble ses modificatifs subséquents ;
- Vu le décret n°77/203 du 29 Juin 1977 déterminant les Communes et leur ressort territorial modifié et complété par le décret n°93/322 du 25 Novembre 1993 ;
- Vu le décret n°93/321 du 25 Novembre 1993 portant création de la Commune de Tchatibali ;
- Vu le décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;
- Vu l'Arrêté n°000362/A/MINDDEVEL du 12 mars 2020 constatant l'élection de Maire et Adjoints au Maire à l'issue de scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Tchatibali ;
- Vu l'Arrêté n°205/A/MINMAP du 03 Juin 2018 portant création des commissions internes de Passation des Marchés Publics auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu la décision n°0000157/CAB/MINMAP du 15 Mars 2019 portant nomination des Présidents des commissions internes de passation des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissements ;
- Vu la décision préfectorale n°046/DP/K/K25/SP du 22 juin 2022 portant désignation d'un Représentant de Monsieur le Préfet (tutelle) au sein de la commission interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de Tchatibali pour l'exercice 2022 ;
- Vu la décision municipale n°07/DM/C/TLI/SG/2024 du 30/30/2024 constatant la commission interne de passation des marchés auprès de la Commune de Tchatibali ;
- Vu la note de service n°00056/NS/MINMAP/CAB/CT2 du 15 Mai 2023 portant désignation des Représentants du Ministère des Marchés Publics au sein des commissions internes de Passation des Marchés Publics auprès des Communes de l'Extrême-Nord ;
- Vu la note de service n°0000130/NS/MINFI/SG/DRFI/SDBM/SM/CBSCM/SM/ND du 07 février 2024 portant désignation des Représentants du Ministère des Finances au sein des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des Communes de l'Extrême-Nord ;
- Considérant les nécessités de service.

DECIDE

Article 1 : Est attribué, à l'entreprise ci-après désignée le marché sous référencé conformément au tableau ci-dessous :

Référence	Adjudicataire	Montant TTC	Délai
Marché N° 01/2026/AONO/C-TLI/CIPM/SG-AI du 28/01/2026 et ouvert le 17/02/2026 pour l'exécution des travaux de construction des deux (02) forages équipés de PMH à l'EP groupe 1 Tchatibali et l'EP Bihoré, dans la commune de Tchatibali - Département du Mayo Danay – Région de l'Extrême-Nord	ETS KAIDAL BP//MAROUA TEL : 674 78 96 30	16 000 000	03 MOIS

Article 2 : L'intéressé est prié de bien vouloir se présenter dans les services du Maitre d'Ouvrage pour les modalités de signature du contrat.

Article 3 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

AMPLIATIONS

- ARMP/EN/MAROUA
- DD/ MINMAP/MD
- DD/MINEE/MD
- INTERRESSES
- CRTV/RC/TCHATIBALI
- CHRONO/ARCHIVES

Tchatibali, le 19/3/2026

Le Maire de la Commune (Maitre d'Ouvrage)



Dosembe Gilbert